

## CONSEIL MUNICIPAL - Compte-rendu du 25 Mars 2021

Nombre de conseillers titulaires : 59

Nombre de conseillers présents : 51

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre d'absents excusés : 5

### 1 - Charte de démocratie participative

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres d'adopter la charte de démocratie participative.

### 2 - Vote des taux de fiscalité locale

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'annuler la délibération n° 2021-005 du 28/01/2021 et de voter les taux des taxes directes locales comme suit en intégrant le taux de la taxe départementale de la taxe foncière bâti :

	Taux 2020		Taux de référence	Taux 2021
	Part communale	Part départementale		
Taxe foncière bâti	15,83%	21,26%	37,09%	37,75 %
Taxe foncière non bâti	43,09%			43,09%
Taxe d'habitation	20,21%			

### 3 - Budget Ville - Vote des comptes de gestion

Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité des membres le compte de gestion 2020 du budget Ville.

### 4 - Budget Lotissement - Vote des comptes de gestion

Le Conseil Municipal arrête à l'unanimité des membres le compte de gestion 2020 du budget Lotissement.

### 5 - Budget Pôle Santé - Vote des comptes de gestion

Le Conseil Municipal arrête à la majorité des membres le compte de gestion 2020 du budget Pôle Santé.

### 6 - Budget Ville - Vote des comptes administratifs

*M. le Maire s'étant retiré, Denis Raimbault préside l'assemblée.*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres le compte administratif 2020 du budget Ville résumé ci-dessous :

BUDGET GENERAL				
COMPTE ADMINISTRATIF 2020		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	13 613 552,67 €	15 178 003,57 €	1 564 450,90 €
	INVESTISSEMENT	4 121 706,11 €	4 102 436,91 €	-19 269,20 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		1 500 454,32 €	1 500 454,32 €
	INVESTISSEMENT		3 919 265,12 €	3 919 265,12 €
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT	2 173 658,86 €	2 015 180,42 €	-158 478,44 €
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	13 613 552,67 €	16 678 457,89 €	3 064 905,22 €
	INVESTISSEMENT	4 121 706,11 €	8 021 702,03 €	3 899 995,92 €
TOTAL CUMULE	GLOBAL	17 735 258,78 €	24 700 159,92 €	6 964 901,14 €

## 7 - Budget Lotissement - Vote des comptes administratifs

M. le Maire s'étant retiré, Denis Raimbault préside l'assemblée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres le compte administratif 2020 du budget Lotissement résumé ci-dessous :

BUDGET LOTISSEMENTS				
COMPTE ADMINISTRATIF 2020		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	1 991 789,57 €	1 943 439,95 €	-48 349,62 €
	INVESTISSEMENT	1 678 554,21 €	1 876 814,98 €	198 260,77 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		187 243,19 €	187 243,19 €
	INVESTISSEMENT	1 462 223,59 €		-1 462 223,59 €
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	1 991 789,57 €	2 130 683,14 €	138 893,57 €
	INVESTISSEMENT	3 140 777,80 €	1 876 814,98 €	-1 263 962,82 €
TOTAL CUMULE	GLOBAL	5 132 567,37 €	4 007 498,12 €	-1 125 069,25 €

## 8 - Budget Pôle Santé - Vote des comptes administratifs

M. le Maire s'étant retiré, Denis Raimbault préside l'assemblée.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres le compte administratif 2020 du budget Pôle Santé résumé ci-dessous :

BUDGET POLE SANTE				
COMPTE ADMINISTRATIF 2020		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	126 445,20 €	107 504,63 €	-18 940,57 €
	INVESTISSEMENT	54 126,19 €	52 248,10 €	-1 878,09 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT	14 240,90 €		-14 240,90 €
	INVESTISSEMENT	4 704,64 €		-4 704,64 €
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	140 686,10 €	107 504,63 €	-33 181,47 €
	INVESTISSEMENT	58 830,83 €	52 248,10 €	-6 582,73 €
TOTAL CUMULE	GLOBAL	199 516,93 €	159 752,73 €	-39 764,20 €

## 9 - Budget Ville - Affectation définitive des résultats de l'année

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres l'affectation définitive suivante :

Affectation définitive du déficit d'investissement 2020 : 0,00 €

Affectation définitive pour travaux d'investissement 2021 : 2 000 000 €

SOIT :

- Section d'investissement 2021 :

art 1068 excédent de fonctionnement capitalisés : 2 000 000 €

- Section de fonctionnement 2021 :

art 002 résultat de fonctionnement reporté : + 1 064 905,22 €

## 10 - Budget Pôle Santé - Affectation définitive des résultats de l'année

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres l'affectation définitive suivante :

Affectation définitive du déficit d'investissement 2020 : 0,00 €

Affectation définitive pour travaux d'investissement 2021 : 0,00 €

SOIT :

- Section d'investissement 2021 :

art 1068 excédent de fonctionnement capitalisés : 0,00 €

- Section de fonctionnement 2021 :

art 002 résultat de fonctionnement reporté : - 33 181,47 €

## 11 - Décision Modificative n° 1 budget général

Le Conseil Municipal adopte à la majorité des membres la décision modificative n° 1 au budget général 2021 ci-dessous :

Décision Modificative n° 1 Budget Général							
		Opération	Chapitre	Article	Fonction	Montant	
Section d' Investissement	Dépenses	22	21	21318		240 000,00	
		75	21	21318		320 000,00	
		23	21	2152		-560 000,00	
		TOTAL DES DÉPENSES					-
	Recettes						
		TOTAL DES RECETTES					-

## 12 - Attribution des subventions accueil de loisirs, périscolaire, restauration

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer pour l'année 2021 les subventions aux associations Familles Rurales de Chaudron en Mauges, La Salle et Chapelle Aubry et St Quentin en Mauges telles que définies dans le tableau ci-après pour un montant total de 26 450 € :

Tiers	Commune déléguée	Proposition subvention 2021
Familles Rurales – Restauration scolaire et péri	Chaudron en <u>Mauges</u>	20 000 €
Familles Rurales – Restauration scolaire	La Salle et Chapelle <u>Aubry</u>	6 000 €
Familles rurales - Piscine	St Quentin en <u>Mauges</u>	450 €
TOTAL		26 450 €

## 13 - Subvention La Mie de Pain

*Joseph-Luc Rimbault, intéressé par l'affaire se retire de l'assemblée.*

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer pour l'année 2021 la subvention à l'association La Mie de Pain telle que définie dans le tableau ci-après pour un montant total de 18 100 € :

Tiers	Commune déléguée	Proposition subvention 2021
La Mie de Pain – Restauration scolaire	<u>Saint-Pierre-Montlimart</u>	8 900 € 9 200 €
TOTAL		18 100 €

## 14 - Attribution des subventions pour les écoles privées (OGEC)

*Joseph-Luc Rimbault et Eric Lefebvre, intéressés par l'affaire se retirent de l'assemblée.*

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres d'attribuer pour l'année 2021 les subventions pour les écoles privées (OGEC) telles que définies dans le tableau ci-après pour un montant total de 818 874 € :

	2021				Total subvention
	Maternelle		Elementaire		
	Effectifs 09/2020	Coût élève	Effectifs 09/2020	Coût élève	
La boissière	9	1 323	17	357	17 976
Le Fuilet	50	1 323	114	357	106 848
Saint-Rémy	32	1 323	82	357	71 610
La Chaussaire	0	1 323	83	357	29 631
Puise-Doré	52	1 323	30	357	79 506
Fief-Sauvin	67	1 323	106	357	126 483
Montrevault	20	1 323	39	357	40 383
Saint-Pierre	80	1 323	152	357	160 104
Chaudron	19	1 323	37	357	38 346
Saint-Quentin	42	1 323	59	357	76 629
SCA	31	1 323	85	357	71 358
<b>Total</b>	<b>402</b>		<b>804</b>		<b>818 874</b>

### 15 - Attribution des subventions santé

*Annick Audouin et Serge Piou, intéressés par l'affaire se retirent de l'assemblée.*

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer pour l'année 2021 les subventions santé telles que définies dans le tableau ci-après pour un montant total de 17 613 € :

ADMR LE BOCAGE	4 105 €
ADMR LES COTEAUX	1 038 €
ADMR LES MINES D'OR	7 810 €
ADMR SANGUEZE GESTE	360 €
AMICALE DONNEURS DE SANG	250 €
APAHRC	750 €
ASSOCIATION SERVICES DE SOINS A DOMICILE	800 €
FRATERNITE DES MALADES	950 €
LES AMIS DESTROENES ASSOC. MAISON DE RETRAITE	800 €
ADDICTIONS ALCOOL VIE LIBRE	150 €

Subvention exceptionnelle :

LES AMIS DESTROENES ASSOC. MAISON DE RETRAITE - séjours	600 €
---	-------

### 16 - Attribution des subventions action sociale

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer pour l'année 2021 les subventions action sociale telles que définies dans le tableau ci-après pour un montant total de 500 € :

CONCILIATEUR DE JUSTICE	500 €
-------------------------	-------

### 17 - Attribution des subventions culture

*Gwenaëlle Ogeron, intéressée par l'affaire se retire de l'assemblée.*

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer pour l'année 2021 les subventions culture telles que définies dans le tableau ci-après pour un montant total de 7 370 € :

Association	Montant proposé
<b>Subventions de fonctionnement</b>	
Au fil des pages	180 €
<u>Bibliaubryennes</u>	90 €
Bibliothèque du <u>Puiset-Doré</u>	100 €
Bibliothèque de La <u>Chaus saire</u>	200 €
Clair Obscur	300 €
Harmonie du val d' <u>Èvre</u>	2000 €
<u>Quentin'artiste</u> entre en scène	500 €
<i>Sous-total</i>	3370 €
<b>Subventions exceptionnelles</b>	
<u>APCI</u>	2000 €
<u>Que p'asso</u>	2000 €
<i>Sous-total</i>	4000 €
<b>TOTAL</b>	<b>7370 €</b>

### 18 - Subvention école de musique

*Gwenaëlle Ogeron, intéressée par l'affaire se retire de l'assemblée.*

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer pour l'année 2021 une subvention à l'association École de Musique du Val d'Èvre selon les modalités suivantes :

\*35 000 € part fixe

\*56 500 € parts prévisionnelles

\*un complément aux parts prévisionnelles calculé et versé conformément à la convention conclue

### 19 - Attribution des subventions sports

*Charlotte Clément, Stéphanie Audoin, Véronique Lang et Philippe Marlu, intéressés par l'affaire se retirent de l'assemblée.*

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer pour l'année 2021 les subventions sports telles que définies dans le tableau ci-après pour un montant total de 51 650 € :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
ASSOCIATION	MONTANT
ARCHERS DU PARADIS TIR A L'ARC	370,00 €
AS LA SALLE LA POITEVINIÈRE FOOTBALL	2 760,00 €
AUBRY CHAUDRON BASKET	2 430,00 €
AVENIR SPORT ST PIERRE MONTREVAULT	7 540,00 €
BEAUPREAU FIEF-SAUVIN BASKET	1 290,00 €
CLUB KART CROSS DES MAUGES	500,00 €
COLS BLEUS TENNIS DE TABLE	300,00 €
ENTENTE DES MAUGES + SPORT ADAPTE	2 400,00 €
EVRE BASKET CLUB	6 920,00 €
EVRE Y DANSE	1 300,00 €
FOOTBALL CLUB CHAUDRON ST QUENTIN	3 040,00 €
FOOTBALL CLUB FIEF GESTE	2 570,00 €
FOOTBALL CLUB FUILET CHAUSSAIRE	4 780,00 €
FUILETAIS REMYGEOIS BASKET	4 450,00 €
GRS ST PIERRE	790,00 €
JUDO CLUB DES MAUGES	1 080,00 €
JUDO CLUB SAINT PIERRE	2 410,00 €
LES ELFES MONTREVAULT-SUR-EVRE	1 840,00 €
MOTO CLUB DES MAUGES	500,00 €
MONTREVAULT-SUR-EVRE TENNIS DE TABLE	1 740,00 €
TWIRLING CLUB	1 140,00 €
AICMR ESCALADE	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>51 150,00 €</b>

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
ASSOCIATION	MONTANT
FOOTBALL CLUB FIEF GESTE	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>500,00 €</b>

## 20 - Attribution des subventions vie associative

*Catherine Lefeuvre intéressée par l'affaire se retire de l'assemblée.*

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer pour l'année 2021 les subventions vie associative telles que définies dans le tableau ci-après pour un montant total de 12 900 € :

SUBVENTIONS	
ASSOCIATION	MONTANT
ATELIERS DE SERVICES	1 000,00 €
COMITE DE JUMELAGE CHAUDRON EN MAUGES	1 200,00 €
COMITE DE JUMELAGE FIEF-SAUVIN	400,00 €
COMITE DES FETES LA CHAUSSAIRE	1 000,00 €
COMITE DES FETES MONTREVAULT (subv partiellement conditionnée)	3 000,00 €
COMITE DES FETES ST QUENTIN EN MAUGES	400,00 €
COMITE LOISIRS FUILETAIS	1 200,00 €
EVASION LOISIRS	500,00 €
FIEF ANIMATION	1 200,00 €
LA SCALA	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 900,00 €</b>

## 21 - Attribution des subventions tourisme, randonnée et patrimoine

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer pour l'année 2021 les subventions tourisme, randonnée et patrimoine telles que définies dans le tableau ci-après pour un montant total de 1 100 € :

<u>Evre Rando</u>	500 €
Fief Patrimoine	400 €
La Sauvegarde du Patrimoine <u>Calderonais</u>	200 €

## 22 - Maison du Potier – Convention Pluriannuelle d’Objectifs et subvention 2021

Le Conseil Municipal valide à l’unanimité des membres la convention pluriannuelle d’objectifs visant à mettre en œuvre un programme de valorisation et d’animation du patrimoine potier et argileux et décide d’attribuer pour l’année 2021 une subvention d’un montant de 30 000 €.

## 23 - Nomination des représentants au Conseil d’Administration de l’association Maison du Potier

Le Conseil Municipal désigne à l’unanimité des membres Véronique Lang, Florence Merceron et Laurent Bourget, élus représentants de la commune au sein de l’assemblée générale de l’association et susceptibles d’être élus pour siéger au conseil d’administration.

## 24 - Attribution des subventions transition énergétique et environnementale

*Corinne Bourcier intéressée par l’affaire se retire de l’assemblée.*

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité des membres d’attribuer pour l’année 2021 les subventions transition énergétique et environnementale telles que définies dans le tableau ci-après pour un montant total de 3 500 € :

Dénomination de l’association	Montant annuel
Martins Pêcheurs : <u>assoc Pêche Montrevault</u>	400 €
L’étang des Bruyères : <u>assoc pêche Le Fuilet</u>	400 €
Les Amis de la Coulée Verte : <u>assoc pêche St Quentin en Mauges</u>	400 €
Le GDON Mt/Evre : gestion des organismes dits nuisibles	1 800 €
<b>Demande exceptionnelle</b>	
L’étang des Bruyères : <u>assoc pêche Le Fuilet</u>	500 €

## 25 - CPIE - Convention Pluriannuelle d’Objectifs et subvention 2021

*Joseph-Luc Rimbault intéressé par l’affaire se retire de l’assemblée.*

Le Conseil Municipal valide à l’unanimité des membres la convention pluriannuelle d’objectifs visant à mettre en œuvre le projet d’intérêt économique général : accompagner la transition environnementale à Montrevault et décide d’attribuer pour l’année 2021 une subvention d’un montant de 33 000 €.

## 26 - Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d’assainissement collectif

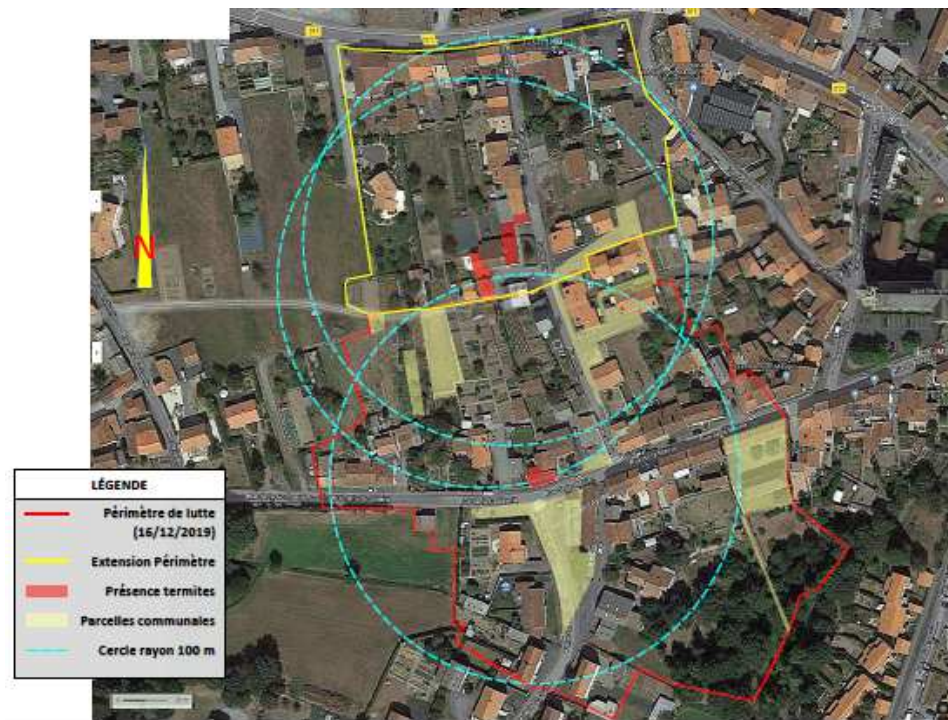
Le Conseil Municipal adopte à l’unanimité des membres le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d’assainissement collectif 2019.

## 27 - Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d’assainissement non collectif

Le Conseil Municipal adopte à l’unanimité des membres le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d’assainissement non collectif 2019.

## 28 - Lutte contre les termites - Extension du périmètre à St Rémy en Mauges

Le Conseil Municipal décide à l’unanimité des membres de fixer le nouveau périmètre de lutte selon le plan suivant :



### **29 - Acquisition de parcelles de jardin pour réserve foncière à St Rémy en Mauges**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres l'acquisition des parcelles A 1039 (135 m<sup>2</sup>), A 1033 (50 m<sup>2</sup>), A 1046 (267 m<sup>2</sup>), A 1034 (210 m<sup>2</sup>) et A 1041 (160 m<sup>2</sup>) pour un montant global de 4 110 € + frais d'acte notarié à la charge de la commune.

### **30 - Acquisition de parcelles à Raz Gué à Montrevault**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres l'acquisition gratuite des parcelles D 1161 (126 m<sup>2</sup>) et D 1163 (663 m<sup>2</sup>) + frais d'acte notarié et de géomètre à la charge de la commune.

### **31 - Chapelle des Tertiaires au Fief-Sauvin - Déclassement du bien**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de procéder au déclassement de la chapelle des Tertiaires au Fief-Sauvin.

### **32 - Cession de la Chapelle des Tertiaires au Fief-Sauvin**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres la cession du bâtiment cadastré 137 AB 927 d'une superficie de 343 m<sup>2</sup> pour la somme de 27 000 € avec frais notariés de vente à la charge de l'acquéreur.

### **33 - Dénomination nom de voie à St Quentin en Mauges**

Dans le cadre d'un projet de division parcellaire pour 3 lots à bâtir à St Quentin en Mauges, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de nommer la voie « Impasse du Grenet ».

### **34 - Attribution accord-cadre entretien des espaces publics (hors espaces verts)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer l'accord-cadre relatif à l'entretien des espaces publics (hors espaces verts) à l'entreprise ATIMA. Accord-cadre d'une durée de 1 an reconductible 3 fois pour une période de 1 an, pour une durée maximale de 4 ans. Accord-cadre à prix unitaires avec minimum annuel fixé à 10 000 € HT et un maximum annuel fixé à 30 000 € HT.

### **35 - Attribution accord-cadre travaux d'aménagement de voirie - Réparation et peinture**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer l'accord-cadre relatif aux travaux d'aménagement de voirie - Réparation et peinture de la manière suivante :



lots	nombre d'offres reçues	attributaire proposé	Montant minimum période initiale	Montant maximum période initiale	Montant minimum cumulé périodes suivantes	Montant maximum cumulé périodes suivantes
lot n°1 - Aménagement et entretien des voies et espaces publics	3	CHARRIER TP SUD / COURANT	25 000,00 €	150 000,00 €	120 000,00 €	450 000,00 €
Lot n°2 - Signalisation horizontale	3	LSP	8 000,00 €	60 000,00 €	30 000,00 €	180 000,00 €

### 36 - Convention de travaux aériens au lieu-dit Huchepie Le Filet

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de conclure la convention relative aux travaux aériens SIEML au lieu-dit Huchepie au Filet avec mise en place de conducteurs aériens et installation d'un support béton.

### 37 - Fixation tarif revente de ferraille

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de fixer le tarif de vente selon la formule suivante :

- Ferraille et assimilé : Tarif à la tonne selon le dernier indice connu « Usine Nouvelle Indice Q0623 de ramassage Région Bretagne » à la date de la vente
- Autres Matériaux : Tarif à la tonne selon le dernier indice connu « Usine Nouvelle Indice Q0627E40 de ramassage Région Bretagne » à la date de la vente

### 38 - Tarifs 2022 des gîtes de la Barbotine au Filet

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de valider le tableau des tarifs présenté ci-après :

LA SEMAINE					
	Très haute saison	Haute saison	Moyenne saison		
	30/07 au 20/08	9/07 au 30/07	2/07 au 9/07 20/08 au 27/08		
			Basse saison		
			1/01 au 2/07 27/08 au 31/12		
gîte simple (4/6 personnes)	533 €	550 €	420 €	294 €	
gîte moyen (4/6 personnes)	593 €	507 €	360 €	259 €	
LA NUITÉE					
1/01 au 2/07 et 27/08 au 31/12			Basse saison	Nuit supplémentaire	TOTAL
Forfait 1 nuit			100 €	50 €	150 €
Forfait 2 nuits			150 €	34 €	184 €
Forfait 3 nuits			184 €	34 €	218 €
Forfait 4 nuits			218 €	34 €	252 €
SEMAINES CONSÉCUTIVES BASSE SAISON					
2 semaines *			450 €	*A partir de 2 semaines consécutives de réservation en basse saison, le forfait ménage de 75 € est obligatoire	
3 semaines *			531 €		
4 semaines *			745 €		
MID-WEEK					
Lundi au vendredi			197 €		
EARLY BOOKING					
-10% de remise sur séjours d'une semaine minimum prises avant le 28/02/2022					
SALLE					
Capacité 50 à 60 personnes assises			290 €		
Location sur 24h avec location de 4 gîtes au minimum					
- 50 % sur la deuxième nuitée			145 €		

PRESTATIONS ANNEXES	
TAXE DE SEJOUR ANIMAL	2,50 €
FRAN DOSSIER ≤ 4 NUITS	8,00 €
FRAN DOSSIER > 4 NUITS	25,00 €
FORFAIT MENAGE	75,00 €
DRAPS	8,60 €
FORFAIT KIT SERVIETTES+DRAPS	7,00 €
NUIT STAGIAIRE	45,00 €
NUIT ENFANT	30,00 €
NUIT ADULTES	32,00 €
ANIMATION	3,00 €

### 39 - Tarif séjours 2021

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres les tarifs suivants pour les séjours enfance et jeunesse :

Tarifs séjours enfance 2021 :

QF	Séjour Animalier Ste-Christine		En pleine Nature Poupet (85)		Multi-sport Écouflant (49)		Les Z'art de la Rue Pétinière – Chaudron		Alimentation Liré (49)		Tépacap Savenay (44)		Nautique Sarzeau (56)	
	M/È	Hors M/È	M/È	Hors M/È	M/È	Hors M/È	M/È	Hors M/È	M/È	Hors M/È	M/È	Hors M/È	M/È	Hors M/È
0-300	71	86	91	110	97	116	44	53	99	119	101	121	118	142
301-600	79	95	101	122	107	129	49	59	110	133	112	134	132	158
601-900	88	106	113	135	119	143	54	65	123	147	125	149	146	175
901-1200	98	118	125	150	133	159	60	72	136	164	138	166	162	195
1201-1500	108	129	138	165	146	175	66	80	150	180	152	183	179	214
1501-1800	119	142	152	182	160	192	73	87	165	198	167	201	196	236
1801-2100	130	157	167	200	176	212	80	96	182	218	184	221	216	259
> 2101	143	172	183	220	194	233	88	106	200	240	203	243	238	285

Tarifs séjours jeunesse 2021 :

QF	Séjour Tous à l'eau Sarzeau (56)		Séjour Mécanique Pléssé (44)		Séjour Aventurier Mesnard la Barotière (85)		Séjour « Nos jours heureux » La Selle-Craonnaise (53)		Bivouac Pont-Caff Maisdon s/ Sèvre (44)	
	M/È	Hors M/È	M/È	Hors M/È	M/È	Hors M/È	M/È	Hors M/È	M/È	Hors M/È
0-300	118	142	125	150	93	112	89	106	56	67
301-600	132	158	139	167	104	124	98	118	62	74
601-900	146	175	155	186	115	138	109	131	69	82
901-1200	162	195	172	206	128	153	122	146	76	92
1201-1500	179	214	189	227	141	169	134	160	84	101
1501-1800	196	236	208	250	155	186	147	176	92	111
1801-2100	216	259	229	274	170	204	162	194	102	122
> 2101	238	285	252	302	187	224	178	213	112	134

### 40 - Révision des redevances – Contrat de prestation et mise à disposition des pôles santé

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de fixer les taux d'évolution des redevances passés comme suit :

\* 1<sup>er</sup> janvier 2019 : progression des redevances de +2,16 % (au regard des redevances fixées au 1<sup>er</sup> janvier 2018) soit 18,22 € HT/m<sup>2</sup>

\* 1<sup>er</sup> janvier 2020 : progression des redevances de +1,87 % (au regard des redevances révisées par cette délibération au 1<sup>er</sup> janvier 2019), soit 18,56 € HT/m<sup>2</sup>

Ces régularisations seront appliquées aux preneurs en fonction des modalités contractuelles prévues et effectives respectivement à chaque échéance (1<sup>er</sup> janvier 2019 puis 1<sup>er</sup> janvier 2020), Il est également décidé de fixer le taux d'évolution des redevances au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à 1 % :  
Montant de la redevance : 18,74 € HT/m<sup>2</sup>.

Séance levée à 23 heures

**Prochain Conseil Municipal : jeudi 29 avril 2021 à 20 heures**